

## Logement de fonction des institutrices et instituteurs

Le logement de fonction est un avantage en nature constituant un élément de la rémunération ; la valeur est assujettie à la CSG, à la CRDS et à la RAFP, et donne lieu à déclaration fiscale au titre de l'impôt sur le revenu.

L'avantage en nature logement est évalué forfaitairement, soit selon le barème mensuel figurant dans le tableau suivant, soit d'après la valeur locative cadastrale servant de base à la taxe d'habitation. Le choix se fait sur la valeur la plus favorable entre ces deux options.

### Montant mensuel à déclarer

Rémunération brute mensuelle	Composition du logement					
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	pièce suppl.
<b>R &lt; 1386,50 €</b>	61 €	65 €	97,50 €	130 €	162,50 €	32,50 €
<b>1386,50 € &lt; R &lt; 1663,79 €</b>	71,10 €	91,40 €	137,10 €	182,80 €	228,50 €	45,70 €
<b>1663,79 € &lt; R &lt; 1941,09 €</b>	81,30 €	122 €	183 €	244 €	305 €	61 €
<b>1941,09 € &lt; R &lt; 2495,69 €</b>	91,40 €	152,40 €	228,60 €	304,80 €	381 €	76,20 €
<b>2495,69 € &lt; R &lt; 3050,29 €</b>	111,80 €	193 €	289,50 €	386 €	482,50 €	96,50 €
<b>3050,29 € &lt; R &lt; 3604,89 €</b>	132,10 €	233,60 €	350,40 €	467,20 €	584 €	116,80 €
<b>3604,89 € &lt; R &lt; 4159,49 €</b>	152,40 €	284,40 €	426,60 €	568,80 €	711 €	142,20 €
<b>R &gt; 4159,49 €</b>	172,70 €	325,20 €	487,80 €	650,40 €	813 €	162,60 €

Pour la déclaration des revenus, faire le total des montants mensuels (ils peuvent varier en fonction de la variation du traitement brut durant l'année, ou en cas de changement de logement).